

Communauté de Communes de la Septaine

RÉUNION ORDINAIRE DU 23 MAI 2016

L'an deux mil seize, le vingt-trois mai à dix-neuf heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de la Septaine, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle des fêtes de GRON, sous la présidence de Monsieur Pierre-Etienne GOFFINET, pour y délibérer ce qui suit :

Nombre de Conseillers Communautaires en exercice : 38

Date de convocation du Conseil Communautaire : 18 mai 2016

Date d'affichage : 18 mai 2016

PRÉSENTS : Mesdames DESIAUME, DUBIEN, DUCATEAU, FERNANDES, GOGUÉ, LOISEAU, TEYSSIER, Messieurs AUDEBERT, BARREAU, BLANCHARD, BOUGRAT, BOUVELLE, CHASSIOT, DUBOIS, FRÉRARD, GOFFINET, GROSJEAN, JAUBERT, LECLERC, LEMAIGRE, MALLERON, MARCEL, MAZENOUX, MERCIER, MÉREAU, MOINET, PÉCILE, POIRIER, RICHARD, TUAILLON, WEINGARTEN.

ABSENTS EXCUSÉS : Mesdames BONTEMPS, BRÉCHARD, SARRON, Messieurs ACOLAS, GINDRE, GOUGNOT, SARREAU.

POUVOIRS : Mme BONTEMPS à Mme DESIAUME, Mme SARRON à M. BLANCHARD, M. ACOLAS à M. GOFFINET, M. GOUGNOT à M. JAUBERT, M. SARREAU à M. CHASSIOT.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M. GROSJEAN

ORDRE DU JOUR :

- Approbation du compte rendu de la réunion du 18 avril 2016,
- Convention avec Cher Emploi Animation,
- Tarif séjour SAJS au CREPS,
- Tarif mini séjour SAJS aux Settons,
- Création d'un poste d'adjoint d'animation pour le séjour aux Settons,
- Ouverture ALSH « Grandes vacances »,
- Tarifs ALSH « Grandes vacances »,
- Création de postes ALSH été 2016,
- Création de postes pour ALSH du mercredi,
- Ouverture ALSH petites vacances

- Intervention de la SAFER dans le cadre du projet du pôle aéronautique,
- Demande de subvention au titre de la DETR pour étude faisabilité pôle aéronautique,
- Convention commune d'Henrichemont,
- Tarifs SPANC,
- Convention avec la commune de Baugy pour l'utilisation de la piscine pour l'ALSH,
- Convention pour l'utilisation de la Maison des jeunes de Baugy par le SAJS,
- Création d'un poste de maître-nageur,
- Droit de préemption urbain,
- Questions diverses.

APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU 18 AVRIL 2016

Le compte rendu de la réunion du 18 avril 2016 est approuvé.

CONVENTION AVEC CHER EMPLOI ANIMATION

- Entendu l'exposé de Monsieur le Président relatif au projet d'animation « VAC S'Y EN BALADE » proposé par Cher Emploi Animation pour les jeunes.
- Compte tenu de la nécessité de signer une convention.

Le conseil communautaire de La Septaine, après en avoir délibéré, autorise Monsieur le Président à signer une convention avec Cher Emploi Animation.

Vote à l'unanimité.

TARIF SÉJOUR S.A.J.S. AU C.R.E.P.S.

Vu le projet de mini séjour organisé par Cher Emploi Animation, « VAC S'Y EN BALADE », du 25 au 27 juillet 2016.

Entendu l'exposé de Monsieur le Président et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire fixe à 40 euros par enfant le montant de la participation des familles pour le séjour.

Vote à l'unanimité.

TARIF MINI SÉJOUR S.A.J.S. AUX SETTONS

Vu le projet de mini séjour organisé au lac des Settons par le SAJS du 11 au 13 juillet 2016.

Entendu l'exposé de Monsieur le Président et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire fixe à 50 euros par enfant le montant de la participation des familles pour le séjour.

Vote à l'unanimité.

CRÉATION D'UN POSTE D'ADJOINT D'ANIMATION POUR LE SÉJOUR AUX SETTONS

Entendu l'exposé de Monsieur le Président relatif à la nécessité de recruter pour un besoin saisonnier (conformément aux dispositions de l'article 3 alinéa 2 de la loi du 26.01.84 modifié) un adjoint d'animation diplômé pour assurer les fonctions d'animation pour le mini séjour organisé aux Settons par le SAJS, pour les vacances d'été 2016.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide de créer 1 poste d'Adjoint d'Animation 2ème classe à 35/35ème pour la période du 11 au 15 juillet 2016.

- Pour 1 poste (titulaire BAFA) la rémunération correspondra à l'Echelle 3, Echelon 5 Indice Brut 347 majoré 325.

Vote à l'unanimité.

OUVERTURE A.L.S.H. « GRANDES VACANCES »

Entendu l'exposé de Monsieur le Président concernant l'ALSH de l'été 2016, il convient de délibérer sur les points suivants pour pouvoir lancer la campagne d'inscription et finaliser le budget:

Dates d'ouverture : 11 juillet au 05 août 2016

Horaires d'ouverture : 9h-17h00 péri accueil 7h30-9h00 et 17h00-18h00 sauf soirs de veillées jusqu'à 21h30 (pour les enfants inscrits)

Capacité d'accueil : 64 places pour enfants de 3 à 12 ans.

Inscription à la journée pour les enfants de 3 à 6 ans.

Inscription à la semaine pour les enfants de 6 à 12 ans.

TARIFS A.L.S.H. « GRANDES VACANCES »

- Entendu l'exposé de Monsieur le Président relatif à l'ouverture d'un Accueil de Loisirs Sans Hébergement (A.L.S.H.) à Baugy pour la période du 11 juillet au 05 août 2016 pour les enfants de 3 à 12 ans,
- Considérant qu'il convient de mettre en place une politique tarifaire,

Le Conseil communautaire adopte les tarifs suivants pour la période d'ouverture allant du 11 juillet au 05 août 2016.

TARIFS 2016 (ENFANTS DE 3 à 6 ANS) – HABITANTS DE LA SEPTAINE ET ENFANTS DU PERSONNEL SEPTAINE

	QF < 339	339 ≤ QF < 585	585 ≤ QF < 950	950 ≤ QF < 1330	1330 ≤ QF
Prix pour les familles A la journée 9 h 00 – 17 h 00	2 €	4 €	9 €	11 €	12 €
Repas	3,30 €	3,30 €	3,30 €	3,30 €	3,30 €
Accueil Avant-centre/journée 7 H 30 – 9 H 00	1,50 €	1,50 €	1,50 €	1,50 €	1,50 €
Accueil Après-centre/journée 17 H 00 – 18 H 00	1,00 €	1,00 €	1,00 €	1,00 €	1,00 €

TARIFS 2016 (ENFANTS DE 3 à 6 ANS) – HABITANTS HORS SEPTAINE

	QF < 339	339 ≤ QF < 585	585 ≤ QF < 950	950 ≤ QF < 1330	1330 ≤ QF
Prix pour les familles A la journée 9 h 00 – 17 h 00	4 €	6 €	11 €	14 €	16 €
Repas	3,88 €	3,88 €	3,88 €	3,88 €	3,88 €
Accueil Avant-centre/journée 7 H 30 – 9 H 00	1,50 €	1,50 €	1,50 €	1,50 €	1,50 €
Accueil Après-centre/journée 17 H 00 – 18 H 00	1,00 €	1,00 €	1,00 €	1,00 €	1,00 €

TARIFS 2016 (ENFANTS DE 6 à 12 ANS) – HABITANTS DE LA SEPTAINE ET ENFANTS DU PERSONNEL SEPTAINE

	QF < 339	339 ≤ QF < 585	585 ≤ QF < 950	950 ≤ QF < 1330	1330 ≤ QF
Prix pour les familles Semaine (5 jours) 9 h 00 – 17 h 00	10 €	20 €	45 €	55 €	60 €
Prix pour les	8 €	16 €	36 €	44 €	48 €

familles Semaine du 11 au 15.07.2016 9 h 00 – 17 h 00					
Repas	3,30 €	3,30 €	3,30 €	3,30 €	3,30 €
Accueil Avant- centre/journée 7 H 30 – 9 H 00	1,50 €	1,50 €	1,50 €	1,50 €	1,50 €
Accueil Après- centre/journée 17 H 00 – 18 H 00	1,00 €	1,00 €	1,00 €	1,00 €	1,00 €
Tarif « veillée » de 18 H 00 à 21 H 30 : 5 €					

TARIFS 2016 (ENFANTS DE 6 à 12 ANS) – HABITANTS HORS SEPTAINE

	QF < 339	339 ≤ QF < 585	585 ≤ QF < 950	950 ≤ QF < 1330	1330 ≤ QF
Prix pour les familles Semaine (5 jours) 9 h 00 – 17 h 00	20 €	30 €	55 €	70 €	80 €
Prix pour les familles Semaine du 11 au 15.07.2016 9 h 00 – 17 h 00	16 €	24 €	44 €	56 €	64 €
Repas	3,88 €	3,88 €	3,88 €	3,88 €	3,88 €
Accueil Avant- centre/journée 7 H 30 – 9 H 00	1,50 €	1,50 €	1,50 €	1,50 €	1,50 €
Accueil Après- centre/journée 17 H 00 – 18 H 00	1,00 €	1,00 €	1,00 €	1,00 €	1,00 €
Tarif « veillée » de 18 H 00 à 21 H 30 : 5 €					

Vote à l'unanimité.

CRÉATION DE POSTES A.L.S.H. ÉTÉ 2016

Postes d'animateurs

Entendu l'exposé de Monsieur le Président relatif à la nécessité de recruter pour un besoin saisonnier (conformément aux dispositions de l'article 3 alinéa 2 de la loi du 26.01.84 modifié) 12 adjoints d'animation (titulaires BAFA, stagiaires BAFA) pour assurer les fonctions d'animation pour l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement (A.L.S.H.) mis en place par La Septaine pour les vacances d'été 2016.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide de créer 12 postes d'Adjoints d'Animation à temps complet (35/35ème) sur la période du 11 juillet au 05 août 2016.

- Pour 4 postes (stagiaires BAFA) la rémunération correspondra à l'indice brut 341 majoré 322
- Pour 7 postes (titulaires BAFA) la rémunération correspondra à l'indice brut 347 majoré 325
- Pour 1 poste (sous-directeur) la rémunération correspondra à l'indice brut 351 majoré 328

Vote à l'unanimité.

Poste d'Adjoints techniques

Entendu l'exposé de Monsieur le Président relatif à la nécessité de recruter pour un besoin saisonnier (conformément aux dispositions de l'article 3 alinéa 2 de la loi du 24 janvier 1984 modifiée) 2 adjoints techniques à temps non complet pour assurer le service de restauration et le ménage dans le cadre de l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement de l'été mis en place par la Communauté de Communes de La Septaine.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide de créer :

- 1 poste d'Adjoint Technique à temps non complet (13/35ème) du 11 juillet au 05 août 2016

La rémunération correspondra à l'indice Brut 340 majoré 321

- 1 poste d'Adjoint Technique à temps non complet (15/35ème) du 11 juillet au 05 août 2016

La rémunération correspondra à l'indice Brut 340 majoré 321

Vote à l'unanimité.

CRÉATION DE POSTE POUR A.L.S.H. DU MERCREDI

- Entendu l'exposé de Monsieur le Président relatif à la mise en place d'A.L.S.H. le mercredi après-midi en période scolaire,

- Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide de créer 7 postes d'Adjoint d'animation à temps non complet, sur la base de 6h30 par semaine pour l'année scolaire 2016/2017 (hors vacances scolaires) et en fonction des besoins et nécessités de service. Ce, conformément aux dispositions de l'article 3-3 alinéa 4 de la loi du 26 janvier 1984.

La rémunération correspondra à l'indice brut 340 majoré 321.

Vote à l'unanimité.

OUVERTURE A.L.S.H. PETITES VACANCES

Entendu l'exposé de Monsieur le Président concernant l'ALSH des petites vacances sur l'année scolaire 2016/2017, il convient de délibérer sur les points suivants pour pouvoir lancer la campagne de communication:

Dates d'ouverture :

- 24 au 28 octobre 2016
- 13 au 17 février 2017
- 10 au 14 avril 2017

Horaires d'ouverture :

- Pour les 6 à 12 ans : 9h-17h00, péri accueil 7h30-9h00 et 17h00-18h00 sauf soirs de veillées jusqu'à 21h30 (pour les enfants inscrits)

Capacité d'accueil :

- 48 places pour enfants de 6 à 12 ans

Inscription à la semaine.

Vote à l'unanimité.

INTERVENTION DE LA SAFER DANS LE CADRE DU PROJET DU PÔLE AÉRONAUTIQUE

- Vu le projet de pôle aéronautique de la Communauté de Communes de la Septaine, nécessitant l'acquisition de foncier d'une surface de 15 ha 77 a 74 ca au lieu-dit Les Anciennes Vignes sur la commune d'Avord (parcelle A 309 – A 481 – A 712)
- Vu la délibération du Conseil Communautaire en date du 07 mars 2016 sollicitant l'intervention de la SAFER du Centre dans ce projet,
- Considérant que dans ce cadre, la SAFER du Centre a repris contact avec la Communauté de Communes et a proposé :
- La mise en place d'une convention de Conseil et d'Accompagnement des problématiques foncières qui fixe les différents accompagnements pouvant être proposés à la Communauté de Communes en lien avec le foncier, les conditions techniques et financières d'intervention de la SAFER du Centre. La collectivité,

lorsqu'elle souhaitera bénéficier de l'appui de la SAFER, lui adressera un courrier lui précisant le type de conseil ou d'accompagnement souhaité. La SAFER lui fera parvenir en retour un devis

- La signature d'un devis d'intervention pour le projet de pôle aéronautique

Avant de se lancer dans la phase opérationnelle, la SAFER propose la réalisation d'une étude de faisabilité foncière, outil de réflexion et d'aide à la décision d'un montant de 4 055,80€HT (analyse du marché foncier, identification et rencontre des propriétaires et des exploitants)

Vote :
Abstentions : 4
Pour : 32

DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA D.E.T.R. POUR FAISABILITÉ PÔLE AÉRONAUTIQUE

Le conseil communautaire, entendu l'exposé de Monsieur le Président, et après en avoir délibéré :

- Approuve le plan de financement pour la réalisation d'une étude complémentaire de faisabilité du projet de pôle aéronautique pour un montant de 5 900 € H.T. (soit 7 080 € T.T.C)
- Sollicite une subvention auprès du Conseil Régional du Centre au titre du contrat régional de Pays selon le plan de financement suivant :
 - DETR : 50 % soit 2 950,00 €
 - Communauté de communes : le solde de l'étude soit 2 950,00 € plus l'avance de la T.V.A.
- Le conseil communautaire autorise Monsieur le Président à signer tout document relatif à cette opération.

Vote :
Contre : 2
Abstentions : 3
Pour : 31

CONVENTION AVEC LA COMMUNE D'HENRICHEMONT

- Entendu l'exposé de Monsieur le Président relatif au RASED qui intervient sur l'école d'Etréchy
- Compte tenu que la commune d'Henrichemont est « commune support » de toutes les communes du secteur du RASED
- Vu le projet de convention

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, autorise Monsieur le Président à signer ladite convention avec la commune d'Henrichemont.

Vote à l'unanimité.

TARIFS S.P.A.N.C.

Entendu l'exposé de Monsieur le Président concernant le nouvel appel d'offres et après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide d'instaurer les tarifs suivants :

MISSION	PRIX T.T.C.
Contrôle du projet pour la réalisation du dispositif A.N.C. (dossier complet)	250,25 €
Contrôle de projet (1 ^{ère} demande)	154,20€
Contrôle de projet (2 ^{ème} demande)	26,61 €
Contrôle de la réalisation des travaux	96,05 €
Contrôle de la réalisation des travaux (demandes suivantes)	58,43 €
Diagnostic des installations anciennes à la demande expresse des propriétaires dans le cadre d'une vente	105,55 €

Vote à l'unanimité.

CONVENTION AVEC LA COMMUNE DE BAUGY POUR L'UTILISATION DE LA PISCINE POUR L'A.L.S.H.

- Entendu l'exposé de Monsieur le Président relatif à l'utilisation à titre gratuit de la piscine municipale de Baugy pour les enfants de l'A.L.S.H. de La Septaine durant l'été pour la période du 11 juillet au 5 août 2015.
- Compte tenu de la nécessité de signer une convention entre les 2 collectivités

Le conseil communautaire de La Septaine, après en avoir délibéré, autorise Monsieur le Président à signer une convention avec la commune de Baugy.

Vote à l'unanimité.

CONVENTION POUR L'UTILISATION DE LA MAISON DES JEUNES DE BAUGY PAR LE S.A.J.S.

- Entendu l'exposé de Monsieur le Président relatif à l'utilisation à titre gratuit de la Maison des Jeunes par le S.A.J.S de l'été.
- Compte tenu de la nécessité de signer une convention entre les 2 collectivités.

Le conseil communautaire de La Septaine, après en avoir délibéré, autorise Monsieur le Président à signer une convention avec la commune de Baugy.

Vote à l'unanimité.

CRÉATION D'UN POSTE DE MAÎTRE-NAGEUR

Entendu l'exposé de Monsieur le Président relatif à la nécessité de recruter pour un besoin saisonnier (conformément aux dispositions de l'article 3 alinéa 2 de la loi du 26.01.84 modifiée) un éducateur des Activités Physique et Sportive titulaire du BEESAN pour assurer les fonctions de maître-nageur adjoint à la piscine de Baugy.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide de créer un poste d'éducateur saisonnier des A.P.S. à temps non complet (25/35ème) du 11 juillet au 5 août 2016. La rémunération correspondra à l'indice brut 418, majoré 371.

Vote à l'unanimité.

DROIT DE PRÉEMPTION URBAIN

- Vu l'article L 211-2 alinéa 2 du code de l'urbanisme prévoit que «la compétence d'un établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre En matière de plan local d'urbanisme, emporte sa compétence de plein droit en matière de droit de préemption urbain ».
- Vu l'arrêté n°2015-1-0494 du 27 mai 2015, la compétence PLU a été transféré à la Septaine.
- Considérant par conséquent le conseil communautaire dispose de plein droit du droit de la compétence DPU en lieu et place des communes. Toutefois, le titulaire de ce droit peut déléguer l'exercice du DPU dans les conditions qu'il détermine en application de l'article L 213-3 du code de l'urbanisme.
- Entendu l'exposé de Monsieur le Président concernant le droit de préemption urbain,

Le conseil communautaire décide d'autoriser Monsieur le Président à déléguer aux communes le droit de préemption urbain, projet par projet, et ce dans l'attente de la finalisation du PLUi.

Vote à l'unanimité.

PLAN DE FINANCEMENT MAISON DES SERVICES AU PUBLIC

Le conseil communautaire, entendu l'exposé de Monsieur le Président et après en avoir délibéré

- Approuve le plan de financement suivant pour la réalisation d'une maison des services au public pour un montant de 785 300 € H.T.
- Sollicite des subventions auprès de l'Etat au titre de la D.E.T.R., de la Région Centre au titre du Contrat régional du Pays de Bourges et de l'Europe au titre du FEADER selon le plan de financement suivant :
 - o Europe / FEADER : 120 000 €
 - o Région Centre pour la création d'une épicerie sociale : 44 900 €
 - o Région Centre pour l'isolation du bâtiment : 70 000 €
 - o Etat au titre de la D.E.T.R. : 392 650 €
 - o Communauté de communes : le solde du montant H.T. des travaux soit 157 750 € plus l'avance de la T.V.A.

Le conseil communautaire autorise Monsieur le Président à signer tout document relatif à cette opération.

Vote à l'unanimité.

QUESTIONS DIVERSES

MISE EN CONFORMITÉ DES STATUTS

Monsieur le Président informe le conseil communautaire de la mise en conformité des statuts. En effet, l'Etat oblige à élaguer les statuts. Une proposition a été effectuée, quelques modifications doivent encore être apportées.

Cette mise en conformité va permettre d'instaurer des compétences génériques qui vont éviter la modification des statuts et donc de passer par les conseils municipaux des communes.

Une simple délibération du conseil communautaire suffira.

CONTOURS URBAINS


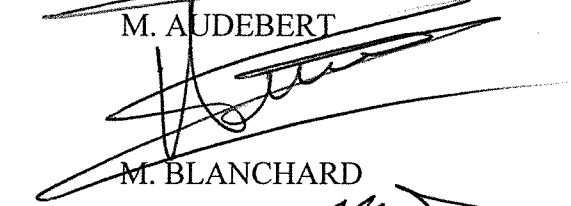
Monsieur le Président revient sur les contours urbains.

Neuf dossiers des communes de la Communauté de Communes sont revenus à ce jour. Les Présidents des Communautés de Communes du Pays de Bourges souhaitent soumettre leur propre modèle car le dossier n'avance pas alors que cela aurait dû être terminé en février.

Le Président,
M. GOFFINET

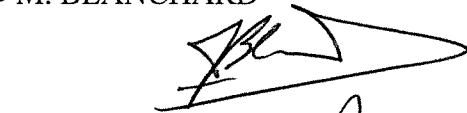

Le Secrétaire,
M. GROSJEAN

M. ACOLAS
Absent
Pouvoir à M. GOFFINET


M. AUDEBERT

M. BLANCHARD

M. BARREAU

Mme BONTEMPS
Absente
Pouvoir à Mme DESIAUME


M. BOUGRAT

Mme BRÉCHARD

M. BOUVELLE

Mme BRÉCHARD
Absente

M. CHASSIOT



Mme DESIAUME

Mme DUBIEN

M. DUBOIS

Mme DUCATEAU

Mme FERNANDES

M. FRÉRARD



M. GINDRE
Absent

Mme GOGUÉ

M. GOUGNOT
Absent
Pouvoir à M. JAUBERT

M. JAUBERT

M. LECLERC

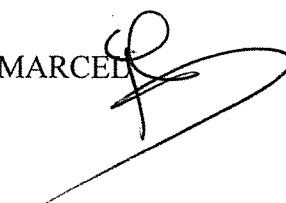
M. LEMAIGRE



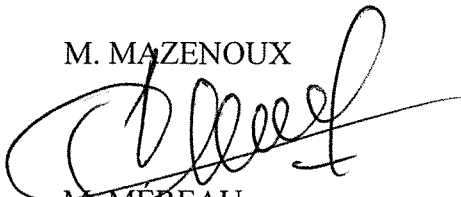
Mme LOISEAU

M. MALLERON

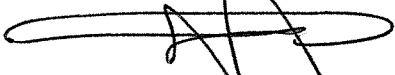
M. MARCEL



M. MAZENOUX




M. MÈREAU



M. PÉCILE



M. RICHARD



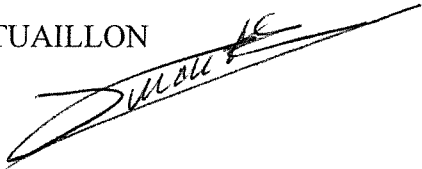
Mme SARRON

Absente

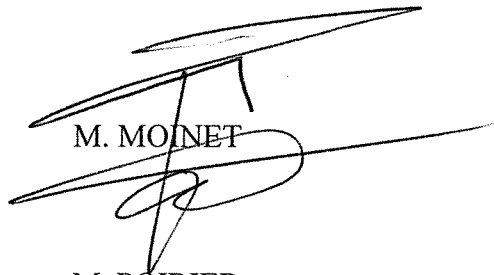
Pouvoir à M. BLANCHARD



M. TUAILLON



M. MERCIER



M. MOINET

M. POIRIER

M. SARREAU

Absent

Pouvoir à M. CHASSIOT

Mme TEYSSIER

M. WEINGARTEN

